

Définitions, méthode et compléments

Le niveau de vie des ménages

A revenu égal, un célibataire n'a pas le même niveau de vie qu'une famille de trois enfants. Pour tenir compte de ces différences dans la taille et la composition des ménages et comparer les niveaux de vie des différentes catégories de ménage, les statisticiens calculent un revenu par « unité de consommation ». Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est égal au nombre de personnes pondéré par un coefficient afin de tenir compte des économies d'échelle que permet la vie commune. L'échelle simplifiée utilisée par l'INSEE retient par exemple pour un couple avec deux enfants un coefficient de 1 pour la première personne du ménage, 0,5 pour le conjoint et 0,3 pour chaque enfant. Ce ménage représente ainsi 2,1 unités de consommation.

Le niveau de vie moyen est calculé à partir des données des comptes nationaux (comptes des ménages) publiées par l'INSEE. Pour les calculs du tableau 1, le revenu pris en compte est le « revenu disponible ajusté » qui est le concept le plus large de revenu. Cette notion prend en compte tous les « transferts en nature », c'est-à-dire pour l'essentiel les remboursements de soins de santé. On a choisi de retenir ce concept car il est le plus proche de celui présenté auparavant dans l'ancienne base des comptes nationaux, ce qui permet d'effectuer des comparaisons avec les statistiques antérieures à 1978.

L'INSEE privilégie désormais dans ses analyses une autre notion de revenu, celle de « revenu disponible brut¹ ». Les évolutions du niveau de vie moyen des ménages calculées à partir de ces deux concepts de revenu diffèrent légèrement. En retenant le revenu disponible brut (RDB), l'évolution du niveau de vie moyen a été légèrement inférieure à celle présentée au tableau 1 (+0,9% entre 1978 et 2003, contre +1,1%). Sur l'ensemble de la période, l'écart est de 6 points (+ 24,7% avec le concept de RDB contre +30,8% avec le concept de RDB ajusté).

Variation du niveau de vie moyen
(croissance moyenne annuelle en %)

	RDB ajusté (tableau 1)	RDB
1978-1985	0,2	-0,2
1985-1993	1,5	1,4
1993-1997	0,5	0,5
1997-2002	2,3	2,2
2002-2003	-0,1	-0,4
1978-2003	1,1	0,9

Le niveau de vie relatif des ménages de salarié ou de chômeur

L'indicateur de niveau de vie relatif des ménages de salarié ou de chômeur qui est présenté au graphique 3 est défini de la façon suivante :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Indicateur de niveau de vie des ménages de salarié ou de chômeur}}{\text{Niveau de vie moyen de tous les ménages}}$$

Pour les ménages de salarié ou de chômeur, le niveau de vie moyen est obtenu en divisant la masse des salaires nets et des transferts sociaux monétaires (hors pensions ou préretraites) par le nombre d'unités de consommation de ces ménages. Pour l'ensemble des ménages, le niveau de vie moyen est le rapport entre le revenu disponible brut total perçu et le nombre total d'unités de consommation de

¹ Le terme de revenu brut signifie que ces revenus sont calculés avant déduction de la « consommation de capital fixe », c'est-à-dire les amortissements correspondant au capital détenu par les entrepreneurs individuels et les ménages (propriétés immobilières).

l'ensemble des ménages, selon un calcul analogue à celui du tableau 1. Les transferts sociaux en nature ne sont donc pas inclus dans ce calcul².

Les résultats obtenus permettent de comparer les variations du niveau de vie de l'ensemble des ménages avec celles des ménages de salarié ou de chômeur dans l'hypothèse où ceux-ci n'auraient que les ressources de leur travail. Pour ces derniers, la croissance de leur niveau de vie aurait été, dans ce cas, inférieure de moitié à celle de l'ensemble des ménages depuis 1982, la période 1990-1998 ayant été marquée par une longue stagnation de leur pouvoir d'achat.

Variation du niveau de vie
(croissance moyenne annuelle, en %)

	Ensemble des ménages	Ménages de salarié ou de chômeur
1982-1990	0,9	0,5
1990-1998	0,9	0,0
1998-2002	1,1	1,0
2002-2003	-0,1	-0,4
1982-2003	1,1	0,6

L'indicateur de niveau de vie relatif ne mesure pas le revenu réel de l'ensemble des ménages de salarié, puisque certains de ces ménages peuvent percevoir d'autres revenus (revenus du travail indépendant, pensions de retraite ou préretraites, revenus du patrimoine). Cet indicateur est cependant significatif de ce que l'on pourrait appeler la condition salariale, c'est-à-dire la condition qui est celle des ménages qui ne dépendent que des revenus d'activité salariée.

Pour en savoir plus

- *Sources statistiques*

INSEE, comptes nationaux.

INSEE, collection Synthèses, *Revenus et patrimoines des ménages*, diverses éditions.

INSEE, « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en... », *INSEE Résultats*, diverses éditions.

INSEE, « Les salaires dans les entreprises en... », *INSEE Première*, diverses années ; « Les salaires des agents de l'Etat », *INSEE Première*, diverses années.

- *Quelques indications bibliographiques*

Pierre Concialdi (2002a), « Bas salaires et travailleurs pauvres : quelques éclairages croisés », *Les Travaux* de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, La documentation française, Paris, pp.557-586.

Pierre Concialdi (2002b) « Les seuils de pauvreté monétaire : usages et mesures », *La Revue de l'IRES*, n°38, 2002/1, pp.109-136.

Margaret Maruani (2003), « Les working poor version française : travailleurs pauvres et/ou salarié(e)s pauvres ? », *Droit social*, 7/8, pp. 696-702.

Jacques Rigaudiat (2005), « A propos d'un fait social majeur : la montée des précarités et des insécurités sociales et économiques », *Droit Social*, N°3, mars, pp. 243-261.

- *Sites internet*

Site du BIP40 (Baromètre des inégalités et de la pauvreté): www.bip40.org

Site de l'observatoire des inégalités : www.inegalites.org

² Pour la justification de ce choix, on pourra se reporter à Concialdi, 2002b.